

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 A 20H30



COMMUNE DE FORMIGUERES

L'an deux mille vingt-cinq et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VAILLS Serge, Premier Adjoint,

PRESENTS : S. VAILLS, V. PICHEYRE, J. CORREIA, R. VILALTA, A. COMPAGNON

ABSENTS : P. MIRAN, J. LAUBRAY, F. BADIE

PROCURATIONS : F. BADIE à R. VILALTA

SEANCE PRESIDEE PAR : S. VAILLS

EN EXERCICE : 8

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil : A. COMPAGNON

I. ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV du 19.11.2025
2. Validation du PV du 24.11.2025 de 20h15
3. Validation du PV du 24.11.2025 de 20h30
4. Délégation 1er adjoint au maire : INPI
5. Contrat location gendarmerie : délégation 1er adjoint au maire
6. Projet de restauration de l'église
7. Convention d'assistance Technique dans le domaine de l'eau potable 2026 avec le Département.
8. Décision modificative – budget RMCF 01707
9. Retrait des indemnités (HUIT-CLOS)

Questions diverses :

1. Convention avocat (HUIT-CLOS)
2. Dossier RAGONA (HUIT-CLOS)

II. PROCES-VERBAUX

1.	VALIDATION DU PV DU 19.11.2025
VALIDE A L'UNANIMITE	
2.	VALIDATION DU PV DU 24.11.2025 DE 20H15
VALIDE A L'UNANIMITE	
3.	VALIDATION DU PV DU 24.11.2025 DE 20H15
VALIDE A L'UNANIMITE	

III. DELIBERATIONS

4.	DELEGATION AU 1ER ADJOINT DU MAIRE POUR LA CLOTURE DE LA REGIE RMSL	2025-D106
----	--	------------------

APRES DELIBERATION ET VOTE, LA DECISION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

5.	DELEGATION AU 1ER ADJOINT DU MAIRE POUR LE DOSSIER DU CONTRAT DE LOCATION DE LA GENDARMERIE.	2025-D107
----	---	------------------

APRES DELIBERATION ET VOTE, LA DECISION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

6.	PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE FORMIGUERES	2025-D108
----	--	------------------

APRES DELIBERATION ET VOTE, LA DECISION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

7.	CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE POUR 2026	2025-D109
----	---	------------------

APRES DELIBERATION ET VOTE, LA DECISION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

8.	DECISION MODIFICATIVE – BUDGET RMCF 01707	2025-Dxxx
----	--	------------------

En raison d'une erreur matérielle constatée, l'examen de cette délibération est reporté au prochain conseil municipal

9.	SUSPENSION DES INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE MAIRE	2025-D110
----	---	------------------

APRES DELIBERATION ET VOTE, LA DECISION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

Séance levée à 21h45.

Fait à Formiguères le 10 décembre 2025.